



## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse d'une installation (suivi de l'Instruction)

#### Informations générales :

Nom et Numéro du site :	JOBBE DUVAL	75115-072-02
Adresse du site :	10, rue Jobbe Duval	Arrdt : 15 <sup>ème</sup>
Opérateur :	Free	
Bailleur :	Privé	
Destination de l'immeuble	Bureaux	Nb d'étages R + 5 (30,20 m)
Complément d'information :	Fréquences 700 MHz, 900 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz Un autre opérateur déjà présent sur le site (OF)	

Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	20/02/2017
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	21/02/2017
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	20/04/2017

#### Analyse du projet

Type d'installation (modif, nlle installation, IP, ajout 4G...)	Nouveau site (3G 4G)
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire	oui
Si la simulation est fournie, est elle conforme au seuil de la charte ?	oui

#### Objet de la demande

##### Motivation de l'opérateur :

Obligations de couverture de la population fixées par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), notamment 75% de couverture de la population en janvier 2015 et 90% en janvier 2018, afin de développer et d'exploiter notre réseau 3G et 4G.

##### Détail du projet :

Ce projet concerne l'installation de 3 antennes panneaux couvrant 3G et 4G (fréquences 700 MHz, 900 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) orientées vers les azimuts 0°, 120° et 240°.

##### Incidence visuelle :

Seule la toiture est modifiée. Trois antennes de type panneau seront installées sur un seul mât en retrait de la façade, afin de minimiser l'impact depuis la rue. Les modules techniques, de taille réduite et de couleur gris seront placés à proximité des antennes, invisibles depuis la rue.

Emplacement des baies et des coffrets : Baies installées en toiture terrasse de l'immeuble.

Hauteur des antennes : 34,50 m.

#### Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Date de l'avis :	Avis favorable <input type="checkbox"/>	Avis défavorable <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Nom	Adresse	Situé dans le lobe principal de l'émettrice (lobe limité à 3 dB/ puissance maximale) (Oui / Non)	Distance	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m et sous la forme d'un pourcentage par rapport au niveau de référence de la fréquence correspondante dans le décret 2002-775 <small>Cf. guide DR 05 de l'ANFR (processus d'utilisation optimale des sites radioélectriques)</small>
ECOLE PRIMAIRE OLIVIER DE SERRES	27, Rue Olivier de Serres 75015 - PARIS	NON	102m	0,3 V/m Et 0,83 %
ECOLE PRIMAIRE VILLE DE PARIS	28, rue Dombasle Paris	NON	73m	0,4 V/m Et 1,1 %

- Remarque : La valeur indiquée en pourcentage est surévaluée par rapport au pourcentage réel de la valeur limite réglementaire applicable car le calcul de pourcentage est réalisé de manière simplifiée en divisant la valeur totale de champ par la valeur limite réglementaire applicable à la fréquence la plus basse parmi les fréquences déployées. Ainsi la valeur totale de champ a été divisée par 36 V/m.

## VUE DES ANTENNES AVANT/APRÈS

Etat de l'existant :



Etat de l'existant :



Etat projeté :



*Les antennes ne sont pas visibles depuis ce point de vue*

Etat projeté :



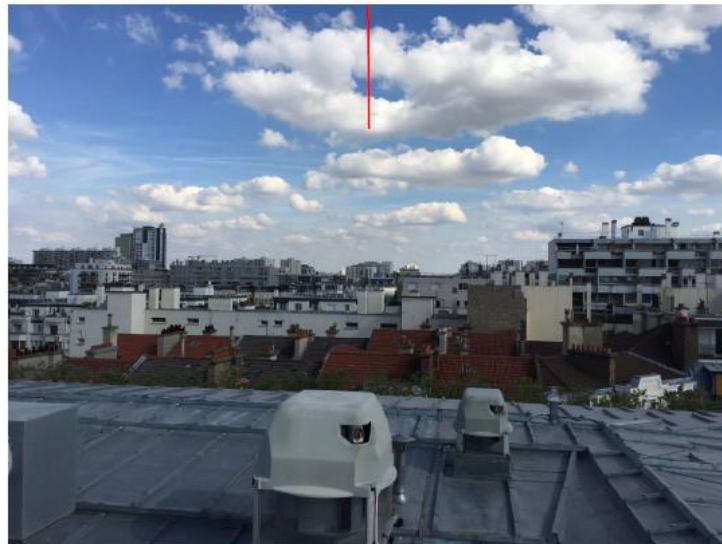
*Les antennes ne sont pas visibles depuis ce point de vue*

## VUE DES AZIMUTS

[Azimut 0° :](#)



[Azimut 120° :](#)



[Azimut 240° :](#)

